

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. — Six mois, 5 fr. 30 c. INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c. — Annonces, la ligne, 45 c.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES : à Paris, chez M. J. Maignon, Thomain et Cie, 14, r. Tapis. à Lyon, chez M. J. Maignon, Thomain et Cie, 14, r. Tapis.

BUREAUX : rue Traversière, n° 5 au 1<sup>er</sup>. ouverts de 9 à 14 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir. Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. DEVILLE, rédacteur en chef. Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du Courrier de Roanne qui, si elles ne le font pas, les considérera comme ayant contracté tacitement un nouvel abonnement. Celles qui n'ont point encore payé le prix de leur abonnement sont instamment priées de le faire, soit au bureau du Courrier, rue Traversière n° 5, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur seul chargé des recouvrements.

BULLETIN

Roanne, le 4 Novembre 1871.

En outre de l'établissement d'un parc d'artillerie, du polygone et de la translation de l'école d'application de Metz à Rouen, le comité de défense a décidé la formation d'un camp retranché sur des bases nouvelles.

Le discours adressé par le président de la République aux conseillers généraux de Seine-et-Oise, est commenté de mille façon par toute la presse. Certaines feuilles affectent de s'extasier en disant que Monsieur Thiers a prononcé le mot République.

Les d'Orléans continuent leur pércrination dans toute la France. Nous entendons dire hier que cette famille était en proie à la rage de la locomotion.

Depuis le 28 octobre l'évacuation de Dijon est un fait accompli.

On dit que les Bonapartistes intriguent toujours, de toute part s'élèvent des plaintes contre la tolérance dont le gouvernement ne cesse d'user envers eux.

En Belgique, les mécaniciens de Gand sont en grève.

Les élections municipales complémentaires à Marseille ont eu lieu, une seule liste était présentée aux électeurs, elle était ultra radicale.

Nous voulons raconter, bien simplement, à nos amis des campagnes, les faits qui se sont passés à Roanne, la nuit de samedi dernier et dimanche matin.

Entre neuf et dix heures du soir, M. le commissaire de police de Roanne, escorté de gendarmes et d'une vingtaine d'agents de police de Saint Etienne, leur chef en tête, s'est présenté au local de l'Alliance républicaine de notre ville. Il a saisi les livres de cette société et pris les noms des membres du bureau et de tous les autres membres présents.

Il a ensuite demandé à qui appartenaient les appartements situés au premier, au dessus du local de l'Alliance; on lui a répondu que c'était le bureau du Courrier. Il s'est décidé alors à y faire une perquisition et à réclamer des agents du bureau de vouloir y assister. Ceux-ci s'y sont refusés, en déclarant que le Courrier n'appartenait pas à l'Alliance républicaine, mais bien à une société particulière, et qu'ils lui laissaient toute la responsabilité de son action.

M. le commissaire de Roanne a fait appeler un serrurier, crocheter la porte du Courrier, et saisir on ne sait quoi... et quelques paquets de bulletins portant en tête: Alliance Républicaine.

Il faut dire que ces bulletins ont été imprimés à Saint Etienne, à l'imprimerie de l'Éclair, et se trouvaient destinés à l'élection du 2 juillet dernier. Ils étaient de reste.

Cette perquisition au Courrier, a dû très-probablement être faite sans mandat; toutes les circonstances tendent à le prouver.

Le dimanche matin, on s'est livré à des perquisitions chez MM. Audiffred, Deville et Louis, membres de l'Alliance. Mardi matin, semblables perquisitions ont été faites également chez trois conseillers généraux de Saint-Etienne.

De toutes ces perquisitions qu'est il résulté? Rien, absolument rien, sinon un peu d'irritation dans le moment et un immense éclat de rire depuis.

On se demande maintenant à quelle cause on doit attribuer tout ce mouvement de police.

Les uns disent: on a voulu rechercher des traces de fédérations entre toutes les Alliances Républicaines de France, ou bien encore avec l'Internationale. Mais alors pourquoi ne ferait-on des recherches que dans le département de la Loire, et laisserait-on tranquilles les Alliances de toutes les autres villes.

D'autres disent: que certains hommes ne seraient pas fâchés de provoquer quelque petite émeute afin de s'en servir soit contre la République en général, soit contre le parti républicain de Roanne en particulier.

Nous acceptons tous ces dires sans formuler aucune opinion. Nous espérons que la lumière se fera sur ces agissements que nous laissons à l'entière appréciation du public.

CONSEIL GÉNÉRAL

COMPTE-RENDU NON OFFICIEL.

Séance du mardi 31 octobre.

La médiathèque de Roanne Agglomération Roanne sous la présidence de M. Dorlan.

Le préfet y assiste. Après l'appel nominal, qui constate l'absence de plusieurs membres dont plusieurs se sont fait excuser, il a été donné lecture du procès-verbal. Quelques rectifications ont été demandées par MM. Duchamp, Grosrenaud et le préfet.

Une discussion s'est engagée au sujet de la validité d'un vote par 7 ou 8 voix contre 6.

Le préfet soutient, en faisant lecture de la loi, qu'il interprète dans ce sens, qu'il suffit à la majorité d'être présente pour valider un vote qui ne réunit même pas la majorité absolue.

M. Duchamp soutient la thèse contraire. Après une courte discussion, le procès-verbal est adopté.

INCIDENT

M. Audiffred annonce au Conseil qu'il a été, dimanche matin, l'objet d'une perquisition qu'il croit de son devoir de dénoncer au Conseil, outragé dans la personne d'un de ses membres, et dans des conditions telles, qu'ils doivent être solidaires les uns des autres dans l'intérêt de sa propre dignité.

Il raconte les circonstances de cette perquisition; il n'accuse personne, mais en raison des faits qui l'ont précédé, il est disposé à l'attribuer à l'administration préfectorale, attendu, dit-il, qu'il est à sa connaissance personnelle que le sous-préfet de Roanne s'est rendu le samedi à Saint-Etienne, et que son arrivée a coïncidé avec le départ de cette ville d'une trentaine d'agents de la police en tenue civile, qui n'avaient que faire de se rendre à Roanne, sans ordre du préfet lui-même. — Il dénonce également au Conseil les visites domiciliaires faites par la police, chez M. Deville et au Courrier de Roanne.

Il demande sur ces faits des explications au préfet.

M. E. Crozet, ingénieur, se lève en demandant la parole.

Le Préfet demande au président de ne pas entendre l'interpellation de M. Crozet. A ce propos, et à l'appui de sa demande, il donne lecture de la loi qui selon lui, ne comporte pas de pareilles discussions. Il ajoute, qu'il se croit en droit de ne pas répondre à la question faite par M. Audiffred, pour cette raison que si le préfet est tenu de s'expliquer sur des actes purement administratifs, il ne croit pas, comme représentant du pouvoir exécutif dans le département, devoir d'explications à d'autres qu'à l'autorité supérieure.

Dans le premier cas, il reconnaît au Conseil le droit d'interpellation, dans le second cas, il le lui conteste.

Il ne répond donc ni affirmativement ni négativement, le fait qu'a signalé M. Audiffred n'entrant pas, selon lui, dans les attributions du Conseil.

Pour cette raison, « il supplie le Conseil, il supplie le président » de ne pas laisser une pareille discussion suivre son cours.

M. E. Crozet insiste pour obtenir la parole, en soutenant que le préfet est parfaitement responsable devant le Conseil du fait qu'il a à lui déféré.

Continuant, il annonce qu'il a été, il y a un instant, victime d'une perquisition à Saint-Etienne, au domicile de sa mère, et que le préfet doit des explications sur ce fait, attendu qu'un pareil procédé, même s'il on est en droit d'en agir ainsi, constitue un véritable obstacle à l'exercice des droits et à l'accomplissement des devoirs qui échoient à un membre du Conseil.

Il proteste donc contre cette atteinte qui permettrait à un préfet quand il lui plairait, n'appréciant, du reste, ce fait qu'à ce point de vue, si ce droit lui été reconnu, de déplacer la majorité en retenant seulement quelques-uns de ses membres à leur domicile pour cause de perquisition.

En conséquence, il saisit le Conseil du fait qu'il vient de lui signaler.

M. FABREGUETTES dénonce au Conseil un fait de perquisition du même genre, en expliquant, toutefois, qu'à part l'émotion pénible qu'ils ont causée à sa belle mère âgée de 74 ans, les agents de police ont été extrêmement convenables, autant que des agents de police peuvent l'être en pareil cas.

Il observe même que la discrétion qu'ils ont mise dans leur visite lui donne à penser qu'on ne l'a pas pris pour un conspirateur sérieux, ni pour un homme bien dangereux. Mais le fait n'en existe pas moins, et cette perquisition lui semble d'autant plus étrange qu'on est allé chez lui en son absence, et que, quand Messieurs du tribunal et de la police ont besoin de le consulter, ils savent parfaitement le trouver de 1 heure à 3; c'est-à-dire à ses heures de consultation.

Selon lui, ce procédé peu convenable a été dirigé non contre un membre de l'Alliance, mais contre le conseiller général, et, à ce titre, il croit de son devoir de le déférer à ses collègues.

Enfin, ajoute-t-il, « il n'est pas étonnant que tant de crimes se commettent à Saint-Etienne, puisque la police perd son temps à faire des perquisitions ».

M. GROSRENAUD se plaint d'avoir été victime

d'un acte du même genre dans son domicile, dont on a forcé les portes en son absence, et dans son bureau.

En conséquence, il déclare s'associer à la protestation de ses collègues, et se joindre à eux pour demander des explications.

M. CHERPIN annonce au Conseil qu'il n'avait pas l'intention de l'entretenir du fait relatif à M. Audiffred, qui lui était connu depuis hier, pour éviter de passionner les esprits, mais qu'en raison des proportions mêmes et du caractère qu'ont eus de nouvelles perquisitions, il ne peut se résigner à garder le silence.

Nonobstant la réponse du préfet, et la fin de non-recevoir qu'il a opposée à la demande d'explications qui lui a été faite, il est persuadé, quant à lui, et malgré la jurisprudence contestée avec raison par les jurisconsultes, que l'autorité judiciaire seule, a le droit de faire procéder à de semblables perquisitions.

En conséquence le préfet, se faisant agent de la police judiciaire, n'a pu procéder régulièrement, s'il en est l'auteur.

Il conclut en disant que si, au lieu de mandat judiciaire, on avait procédé, ce qu'il ignore, ce qu'il n'affirme pas, en vertu d'un ordre émanant du préfet, il n'aurait pas assés de forces pour protester contre un acte semblable.

Et à ce propos, dit-il, il faut savoir enfin ce qu'est cette question de l'Alliance soit à Roanne, soit à Saint-Etienne, à laquelle on a donné d'aussi vastes proportions dans ces derniers temps... et si se demande, dans tous les cas, si, alors que ces sociétés, comme du reste il y en a dans tout le reste de la France, fonctionnent depuis longtemps, il est de bonne guerre et de bonne justice, et de bonne administration à la fois, de procéder vis à vis de cette société comme à l'égard de véritables malfaiteurs.

Il ajoute: « C'était au moins le devoir de l'autorité de prévenir, avant d'en arriver à de semblables mesures... »

Ce qui frappe l'honorable vice-président, surtout, et ce qui l'impressionne profondément, c'est de voir l'administration user de pareils procédés vis-à-vis d'un collègue, dans le domicile duquel des agents de police... qui se sont vêtus en bourgeois, n'osant faire une pareille besogne en costume, ont trouvé une jeune femme qui venait de mettre au monde un enfant, et que l'émotion a pu frapper au point de produire des conséquences incalculables.

Aussi, dit-il avec une conviction et une émotion dont ses traits sont visiblement empreints: « Je soutiens que cette mesure était au moins inopportune, et que des moyens aussi insolites, employés à l'égard d'un collègue, constitue pour le Conseil une véritable injure dont il peut à bon droit s'émouvoir. »

(A ce moment, quelques rumeurs trahissent l'émotion du public; le président les reprime aussitôt.)

Au même instant, le préfet lui rappelle qu'il était de son devoir d'en agir ainsi.

Le président à répondre: « Monsieur, c'est fait... »

LE PRÉFET rend hommage à la sagesse de la loi qui n'a pas permis, avec tant de raison, que de semblables questions puissent venir entraver les délibérations des conseils, puisque à un des meilleurs esprits dont s'honore l'Assemblée, et le Conseil lui-même s'est égaré à ce point, et que de semblables exagérations ont pu se faire jour jusqu'à exciter les rumeurs du public (à la vérité aussitôt réprimées).

Il dit, en substance, qu'il ne reconnaît au Conseil le droit de discuter purement et simplement des actes d'administration... il fait ressortir les dangers et les inconvénients qu'il peut y avoir à faire des hypothèses; d'autant plus, ajoute-t-il, que ce pourrait être la justice lui-même.

M. CHERPIN réplique que s'il a pris la parole dans un débat aussi pénible, c'est précisément pour faire tomber les hypothèses et éclairer les esprits.

Il ajoute: « Si c'est la justice qui a procédé, il faut s'incliner. » Mais, ce qui l'en fait douter, c'est qu'il la connaît depuis longtemps, et qu'il est, au contraire, à sa connaissance personnelle, qu'elle procède toujours avec des ménagements et des précautions qui n'existent pas dans l'espèce dont il s'agit. Il doute que la justice, qui connaît M. Audiffred, eût jamais procédé ainsi en son absence. Il est frappé, au contraire, de la coïncidence de ces faits avec le voyage du sous-préfet de Roanne et le déplacement de ces 30 agents de police, qui n'a pu avoir lieu sans ordre et sans intervention directe de l'administration centrale du département.

En conséquence, il croit que c'est elle qu'on doit attribuer ces faits. « Il le regrette, il en est fâché » et c'est pour ce motif, qu'il a cru de son devoir de signaler ces faits à l'attention du public, sans demander toutefois au Conseil une délibération à ce sujet.

Il a voulu se borner à faire une constatation voilà tout.

M. AUDIFFRED ajoute quelques paroles qui sont interrompues par M. de Saint-Genest qui réclame l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT déclare la discussion close sur

l'incident, il propose de revenir à l'ordre du jour pur et simple.

La séance continue. (A suivre).

Roanne, le 29 octobre.

Monsieur le rédacteur,

Hier 28 octobre, à huit heures et demie du soir, l'Alliance républicaine, fondée à Roanne depuis le mois de février dernier, était réunie dans la salle ordinaire de ses réunions, à seule fin de procéder à la réélection d'un nouveau bureau, en remplacement de celui dont les pouvoirs expirent le 31 octobre, quand la salle a été envahie par une nuée de policiers de Saint Etienne, tous en habits bourgeois, munis de lanternes sourdes et de cannes ferrées, et ayant à leur tête le commissaire central, ainsi que celui de Roanne, et le sieur Thomassery, ex-agent de police à Roanne, qui, par suite de son renvoi, occupe pareil poste à Saint-Etienne.

Ces messieurs ont cru bon de se faire suivre par un grand nombre de gendarmes, en tête desquels était un capitaine. Ils ont fermé toutes les issues de la salle, afin d'empêcher toute sortie; ceci fait, ils ont procédé (soi-disant au nom de la loi) à la saisie des livres, ont pris les noms des membres du bureau ainsi que ceux des membres présents en contrôlant les cartes d'entrée et ont fait évacuer la salle, ne gardant avec eux que les membres du bureau: président, vice-président, secrétaire et trésorier, pour procéder à l'inventaire des livres, prospectus, journaux, et tout le matériel, y comprise une table, à laquelle ils ont forcé une planche pour pouvoir visiter un tiroir qui se trouvait fermé et vide. Ils ont encore saisi une burette contenant environ 500 grammes de pétrole (la salle est éclairée au pétrole).

Nous devons dire, pour prouver les sentiments qui animent la démocratie roannaise, qu'après une courte harangue prononcée par le président et le vice-président, tous les membres présents, après avoir prononcé le cri de: « Vive la République! » se sont retirés calmes, sans désordre ni aucun tumulte.

Après cela, les commissaires de police voulant faire une perquisition jusque dans les bureaux du journal le Courrier de Roanne, qui se trouvent au premier étage, au-dessus de la salle de l'Alliance, et qui sont tout à fait indépendants, ont demandé aux membres du bureau de les accompagner pour y assister; ceux-ci s'y sont refusés formellement, leur laissant toute la responsabilité de la violation de ce domicile.

Les gens de la police ont passé outre et requis un serrurier pour ouvrir la porte au besoin ils devaient l'enfoncer. Entrés dans les bureaux du journal, ils n'ont pas craint de fouiller dans les archives, s'emparant de vieux journaux, de livres et de correspondances, etc., qu'ils ont emportés, ainsi que les clefs de la salle de l'Alliance. Notons qu'ils ont apposé les scellés aux portes.

Voilà les faits du 28; arrivons à ceux du 29:

Non contents d'avoir perquisitionné aux bureaux du Courrier et de l'Alliance, ce matin, les gendarmes et commissaires de police, munis de pouvoirs par le juge d'instruction, ont fait des descentes de lieu au domicile du citoyen Deville, du le paysan, rédacteur du Courrier de Roanne; au domicile du président de l'Alliance, le citoyen Louis; là ils ont fureté minutieusement. Le commissaire de police était accompagné du sieur Thomassery, ci-dessus nommé, qui a montré, dans cette circonstance, un zèle remarquable, car, ayant trouvé, dans un secrétaire, un cahier d'écolier, où était écrit sur l'entête, en gros caractères: République française, il s'est écrié, croyant voir là sans doute un délit: « Voyez donc, M. le commissaire, il y a là République française. »

Après avoir saisi quelques papiers insignifiants, entre autres un petit carnet contenant des notes et quelques pensées jetées au hasard par le citoyen Louis, ils se sont retirés pour aller, en troisième lieu, au domicile du sieur Audiffred, conseiller général, où ils ont fait également perquisition domiciliaire, quoique le sachant en session à Saint-Etienne.

A l'heure où nous écrivons (quatre heures du soir), toute la kyrielle policière est encore dans notre localité et nous ignorons jusqu'où iront ces perquisitions inattendues et surtout non motivées. Républicains convaincus, nous avons cru, monsieur le rédacteur, dans l'intérêt de la République, devoir vous signaler les faits ci-dessus pour que vous leur donniez toute la publicité que vous jugerez convenable.

Agrez, monsieur le rédacteur, l'assurance du plus profond respect de votre très humbles serviteurs.

Le président de l'Alliance.

LOUIS.

Le vice-président.

L. GOUTTENOIRE.

LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE A ROANNE.

La lettre suivante nous est adressée par un honorable citoyen de notre ville. Nous la publions sans commentaires.

Roanne, le 30 octobre 1871.

Monsieur le Rédacteur,

Pensez-vous que la liberté individuelle et la sécurité des témoins appelés à déposer devant la justice soient suffisamment garantis par notre législation? Quant à moi, permettez-moi d'en douter et de vous citer à l'appui ce qui vient de m'arriver.

Il y a peu de temps je fus appelé à témoigner devant le Tribunal de Roanne, dans une affaire d'outrage à la gendarmerie, reproché à M. Denis, qui, on s'en souvient, fut acquitté. M. le Président selon la loi m'invita à parler sans haine et sans crainte et à dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité! Sous la foi du serment je dus déclarer que j'avais vu des gendarmes en état d'ivresse, tenir des propos incohérents. Je ne pensais plus à cette affaire, lorsque samedi dernier, sur les dix heures du soir, en fermant mon magasin, je vis tout à coup deux gendarmes s'avancer sur moi, sans aucune provocation. Ils ne paraissaient pas de sang-froid, j'ai su depuis que l'un d'eux était d'origine Corse. « Eh bien! Les gendarmes sont-ils saouls aujourd'hui? me dit l'un d'eux. » « Peut-être bien, répondis-je, à vous voir on pourrait le croire! » « Ah! c'est comme cela! alors suivez-nous! » s'écrièrent-ils tous deux, et m'appréhendant au corps, malgré les protestations de tous les voisins indignés, ils m'emmenèrent prisonnier à leur caserne.

Je dois ajouter qu'aussitôt là, après deux ou trois mois d'explications, M. le brigadier ou le maréchal des logis je ne sais au juste, qui commandait en l'absence du capitaine, s'est empressé de me faire remettre en liberté. J'ai pu retourner auprès de ma femme et de mes enfants qui se mouraient d'inquiétude. Mais je n'en ai pas moins subi une arrestation arbitraire. J'ai été traîné comme un voleur devant toute la population du quartier. Ma considération et mon crédit pouvaient en souffrir, si, Dieu merci, je n'étais pas suffisamment connu.

De tels actes pourraient-ils se commettre impunément dans un pays libre; en Suisse, en Amérique, ou même en Angleterre? Je ne le pense pas. Vous me direz que j'ai la ressource de poursuivre les gendarmes devant la Cour d'assises. Oui, mais quelles pertes de temps et d'argent, cela me coûtera-t-il? c'est un luxe au-dessus des moyens d'un pauvre ouvrier qui gagne sa vie en travaillant. Je préfère en appeler à l'opinion publique par la voie de la presse. J'ai la faiblesse de croire que nous sommes en république et qu'on peut parfois obtenir justice même contre les agents de l'autorité. C'est pourquoi je me permets d'adresser cette lettre à votre journal.

Agréé, etc.

SIMON, chaudronnier, Rue Ste-Elisabeth.

LES CRIMES DE L'ALLIANCE RÉPUBLICAINE

Il y avait une fois, (ceci n'est pas un conte) une pauvre petite Société qui ne causait pas grand bruit et ne faisait guère parler d'elle selon l'habitude des honnêtes femmes. Modestement installée dans un chétif local elle poursuivait paisiblement son but d'instruire les ouvriers par de bonnes lectures, d'apaiser les haines sociales, de prêcher à tous l'ordre et le travail. Dans des temps difficiles elle avait réussi par la seule persuasion à empêcher des conflits redoutables, à maintenir l'harmonie entre les citoyens d'une même ville, au grand déplaisir de quelques broutilons qui auraient mieux aimé la violence.

De tels crimes ne pouvaient rester impunis. L'Alliance devait apprendre à ses dépens que rien n'est coupable comme l'innocence.

Nous allons voir une nouvelle édition de la fable du loup et de l'agneau.

Un agneau se désaltérait  
Sans penser à mal, il errait.  
Un loup survient qui cherchait aventure  
A jeun; et que l'espoir d'une bonne pâture  
Tenait éveillé des longtemps.  
« Qui te rend si hardi de troubler le plus sage  
De tous mes arrondissements,  
Dis cet animal plein de rage?  
Tu seras châtié de la témérité.  
« Seigneur, répond l'agneau, que votre autorité,  
Ne se mette pas en colère!  
Mais plutôt, qu'elle considère....

— Je ne considère rien! — répond monsieur le loup, vous troublez mon sommeil, qu'on vous empoigne!! à moi gendarmes!!!

« Mais comment pourrions nous troubler votre sommeil  
Nous pauvres vers luisants près de votre grand soleil?...  
— Tu le troubles!... reprend cette bête cruelle,  
Je veux te croquer, toi, qui me cherche querelle....  
Et je sais que de moi tu médis l'an passé —  
— Comment l'aurais je fait si je n'étais pas né?...  
Dit l'Alliance agneau je te le jure en ma mère!  
— Si ce n'est toi c'est donc ton frère  
Le Courrier! — Inel est point — c'est quelqu'un des tiens  
Alors; car, je le sais, vous ne m'épargnez guère.  
Tas de gueux de républicains! »  
On me Va dit: il faut que je me venge!  
Là dessus notre loup préfère  
Prend l'Alliance et puis la mange  
Sans autre forme de procès.  
Moral...?.....?

Vous croyez peut-être que je vais vous dire comme le fabuliste.

La raison du plus fort est toujours la meilleure.  
Eh bien non. Ce qui vient de se passer à Roanne prouve le contraire. Le plus fort qui use de violence ne fait tort qu'à lui-même. Les actes arbitraires faits contre l'Alliance républicaine et contre le Courrier de Roanne ont plus servi la cause démocratique qu'une année de propagande assidue.

cratique qu'une année de propagande assidue. Pour nous en convaincre voyez la mine piteuse de l'autorité après ses exploits de samedi dernier. Le désappointement des réactionnaires est vraiment comique « Je n'aurais jamais cru, s'écriait l'un d'eux, qu'on ne trouverait rien dans cette alliance. Nous avons donné un coup d'épée dans l'eau et on se moque de nous! Quel malheur! »

Voyons, de bonne foi, honnête conservateur: qu'espérez-vous trouver? aviez-vous la naïveté de croire que cette Société ouverte à tous, accessible au premier venu, annonçant ses réunions dans les journaux huit jours à l'avance, pouvait cacher des mystères d'iniquité? Si vous conspiriez (supposition invraisemblable, commettriez-vous la maladresse de le faire au grand jour et croyez-vous les autres plus bêtes que vous. Mais dans votre intérêt même vous auriez dû vous estimer heureux de voir les ouvriers former une Société publique, facile à moraliser, tandis que maintenant qui vous garantit qu'ils ne formeront pas entre eux des associations secrètes insaisissables à la police comme les anciens Carbonari, ou comme les trades unions en Angleterre? aveugles que vous êtes, ne voyez-vous pas que vous jouez là le jeu de l'Internationale? Dieu veuille qu'à Roanne même, vous ne lui ayez pas procuré depuis huit jours plus de milliers d'adhérents qu'elle n'en comptait de dizaines auparavant!

Où, je vous le répète, hommes d'ordre, vous travaillez maladroitement au profit des hommes de désordre, vous semez les haines, vous semez les idées de représailles! vous donnez l'exemple du mépris de la loi, vous amassez sur vos têtes un orage épouvantable qui vous écraserait bientôt si quelques républicains honnêtes et courageux ne se dévouaient pour détourner la foudre en la dirigeant.

Et ce sont ces hommes que vous insultez tous les jours dans vos ignobles journaux; que vous traduisez devant les tribunaux quand par hasard ils vous rendent un injure pour cent; que vous dénoncez, que vous dépouillez, que vous emprisonnez! Mirmidons de la bourgeoisie, que seriez-vous sans eux dans la main du colosse populaire? vous avez entendu trois fois la grande voix du suffrage universel, tachez de ne pas rester sourds plus longtemps. Le tonnerre pourrait vous réveiller en sursaut.

Si par votre faute un nouveau drame de 1793 devenait possible, vous seriez trop heureux de réclamer la protection de ces hommes clairvoyants qui, riches et instruits se sont faits volontiers traîtres d'union entre le peuple qui vient et l'aristocratie qui s'en va. Ce sont ces hommes qui vous sauveront si vous pouvez être sauvés. Ils voient venir le déluge et ils s'occupent de construire une arche où votre place est réservée. Ne les remerciez pas pour cela, ils n'ont jamais compté sur votre reconnaissance!

Un fait.

Ce n'est pas nous: disaient les gendarmes dimanche matin; Ce n'est pas moi: disait lundi le Juge d'instruction. Qui donc? Qui donc m'a molesté, qui donc a fait envahir mon étroit domicile par cinq lurons dont la figure m'était inconnue? Qui donc a fait entourer d'une force armée ma petite demeure, épouvanter mes enfants, mettre en émoi tous les paisibles habitants de mon hameau? Est-ce Bismarck, est-ce Ducros?

Mon lit est entouré de cinq colosses. — Monsieur Deville? — C'est moi. — Conseiller municipal? — Oui. — L'homme du Courrier? — Oui, vous dis-je; et puis... Le chef écartant les bords de son pardessus, officier de gendarmerie — Très bien, que voulez-vous? le pince nez installé, M. le capitaine me lit non sans quelques émotions, un réquisitoire, signé Humbert ordonnant une perquisition dans mon domicile pour y rechercher et saisir tous les papiers de l'Alliance Républicaine.

J'aperçois encore un gendarme sur le balcon j'en entends d'autres en bas dans la cour, à la porte; Bref, on en avait mis partout.

Toute résistance étant impossible. — Messieurs je proteste et cède à la force, faites votre besogne.... Faites donc.

Près de mon lit sur un guéridon est un livre de primes-notes, il est lu feuillet par feuillet, mille et mille petits carrés de papier griffonnés en gonflent les ais, tous sont visités, tournés et retournés. Cette inspection se prolonge, se prolonge tant, que je prie ma fille de me servir mon café... Je fume une pipe et l'inquisiteur n'a pas encore vu la fin des petits chiffons, il met enfin la main sur un registre d'une dimension respectable, c'était bien celui là qu'il fallait voir.

Oh!... mais.... Le Barbier de seville, Robin des bois, Les rendez-vous bourgeois, Jean de Paris.... C'est de la musique!... ah! oui, je vois.... votre violon est là! — Oui mon violon est là.

— Voici un placard! Pots de beurre, autres pots, assiettes, fourchettes.

Autre placard! Papiers de famille, collections de journaux, musique, musique, gravures.

— Il y a une autre pièce? — La chambre de ma fille.

La garde-robe, commode, tiroirs, rien n'est oublié.

— J'entends bêler la chèvre, on la tracasse donc?

Belle bête! ma foi, dit-on, joli cochon! dit l'autre, à la Noël il pèsera trois cent cinquante, Enfin.... enfin! c'est fini.

— Bon soir monsieur. — Adieu messieurs... Les voilà partis; dieu de dieu! Ce n'est pas trop tôt, charmants gendarmes! car... j'avais.... j'avais une envie.... atroce celle-là.... envie.... de me lever; mais.... Shocking....

ma pudeur!... devant tout ce monde, je.... n'osais.

Qu'on vienne dire après cela que parfois Messieurs les gendarmes ne sont pas gênants, même très gênants. Mais c'est égal, j'ai bien ri. Fameux violon va!

« Oculos habent et ils n'ont rien vu; aures habent et ils n'ont rien entendu. Tout était là. — Quoi? — L'Internationale et la révolution. — Tout cela! Ou donc? — DANS MON VIOLON.

DEVILLE.

On nous adresse la lettre suivante :

Roanne, le 30 octobre 1871.

Samedi soir tandis que les bons gendarmes aidés de quelques pieux mouchards empruntés à la congrégation de S. V. D. P. donnaient la chasse aux membres de l'Alliance républicaine messieurs les voleurs avaient beau temps. Au point du jour les habitants de la rue Saint-Jean, virent avec stupéfaction sept têtes coupées jonchant le sol. Une large trainée de sang traversait la place du Creux-Granger et allait se perdre au delà de l'usine à Gaz. Sous le viaduc du chemin de fer du côté du Rivage on trouvait un paquet abandonné contenant des chaussures et plusieurs bouteilles vides. Un crime avait été commis. La justice informe!!! elle risque d'informer longtemps du train dont elle y va!

Quelles étaient ces têtes?... Divers indices, en l'absence du corps du délit font croire qu'elles appartenaient à d'innocentes poutres, volées chez le sienr L.... employé au chemin de fer. Mais qu'importe la race et le sexe des victimes. L'essentiel est de féliciter le manque de surveillance qui permet d'accomplir de tels égorgements non point dans un lieu désert, mais au milieu d'un quartier très peuplé.

Je sais bien que pour 3,600 francs par an, on ne peut avoir un commissaire qui découvre quoique ce soit. Mais en y mettant quelque chose de plus....? etc.

Le communiqué suivant a été adressé au journal l'Echo Roannais par l'administration municipale.

A Monsieur Marion, rédacteur de l'Echo Roannais.

Je vous requiert d'avoir à insérer dans votre prochain numéro la réponse ci-jointe à un article qui a paru dimanche dernier dans votre journal.

Je vous salue,  
Pizet Adjoint.

M. Marion a publié dimanche dernier dans son journal l'Echo Roannais l'article suivant :

« La falsification des listes électorales n'est pas un fait particulier à telle ou telle ville, ces listes ont presque partout besoin d'être soumises à un contrôle sérieux et redressées par des gens consciencieux.

« Voici ce qui se passe à Roanne :  
« Aux élections du 8 février, pour l'Assemblée Nationale, la ville de Roanne n'avait pas 5,000 électeurs; aux élections pour le Conseil général et malgré la clause de la loi qui exige un an de domicile réel, 6,000 et plusieurs centaines de noms étaient inscrits sur les listes électorales!

« Avec de pareilles listes, les élections ne sauraient plus être qu'une piperie socialiste.

« On cite un pur qui a reçu trois cartes d'électeurs sous trois noms différents, » Signé Marion.

Votre article M. Marion est une calomnie depuis le commencement jusqu'à la fin; une calomnie peut-être combinée et ourdi en certain lieu, contre l'administration municipale de Roanne.

Vous dites que la liste des électeurs du 8 février ne contient pas même 5,000 électeurs, et que celle du 8 octobre en contenait 6,000 et quelques centaines. Puisque vous paraissez connaître si bien le nombre des électeurs, pourquoi n'en avez-vous pas donné tout de suite le nombre exact. Il est vrai que cela fait beaucoup plus d'effet de s'écrier avec indignation: pas 5,000 en février et 6,000 et des centaines en octobre.

Pour édifier le public sur votre vérocité, nous allons faire ce que vous n'avez pas fait.

La liste du 8 février arrêtée par M. Boulier, le 31 mars 1870, contient, électeurs. . . . . 5,310  
La liste supplémentaire. . . . . 217

Total, 5,527

La liste du 7 octobre contient 6,255 soit 700 de plus que l'autre.

Cette augmentation provient purement et simplement de ce qu'un grand nombre d'indifférents stimulés par leurs amis sont venus se faire inscrire. Je suis prêt à mettre les listes à votre disposition pour que vous puissiez bien contrôler le fait et en parler sagement à vos lecteurs.

A chaque élection il reste à la Mairie six à huit cents cartes d'électeurs, dont on ne peut pas trouver la destination malgré toute les recherches possibles. Vous pourrez encore constater ce fait, et en tirer telle conséquence qu'une saine logique vous indiquera.

Avec de telles listes, dites-vous, les élections ne sauraient être qu'une piperie socialiste.

Que parlez-vous de piperie? S'il y en a eu quelque part et sous quelque régime, c'est certainement sous l'Empire, gouvernement que vous avez tant prôné. Mais rassurez vous: sous la République, avec des républicains, vous n'avez rien à craindre des piperies.

Il faut convenir que dans votre cas, vous seriez bien coupables, vous agents si actifs, si perspicaces hier du bonapartisme, aujourd'hui du cléricisme, demain peut-être d'un autre gouvernement, de n'être pas venu faire à la Mairie vos observations et au besoin des protestations.

Un dernier mot: vous avouerez M. Marion, que si les républicains étaient aussi méchants que certains hommes de votre parti, l'Administration Municipale de Roanne aurait à vous offrir une bonne petite poursuite devant la cour d'assises; elle n'en fera rien parce qu'elle veut être tolérante.

Attaquez l'administration quand vous croirez

qu'elle ne se conduit pas convenablement, c'est votre droit et votre devoir, mais ne calomniez pas comme vous avez l'habitude de le faire; les hommes qui sont à la tête de l'administration ne se laisseront pas plus calomnier qu'ils ne se laisseront intimider par qui que ce soit.

PIZET.

Adjoint chargé de la surveillance des listes électorales.

L'excellente mesure de la suppression de l'exercice sur les débitants porte déjà ses fruits. L'octroi de Roanne a produit pendant le mois d'octobre qui vient de s'écouler une somme de 8,000 francs de plus que pendant le mois correspondant de l'année dernière. Si cette augmentation de recettes se continue, et tout le fait espérer, non seulement le budget ne présentera pas de déficit; mais la ville pourra retrouver l'équilibre de ses finances sans même avoir recours aux nouvelles taxes sur les denrées de luxe que le Conseil municipal avait votées et dont le mauvais vouloir et les taquineries de l'administration préfectorale ont jusqu'ici retardé l'établissement.

On a déjà remarqué que l'augmentation de cinq centimes récemment obtenue par les ouvriers tisseurs avait immédiatement produit un accroissement dans la consommation des objets de première nécessité.

On nous écrit pour nous demander si les harangs frais sont sujets aux taxes d'octroi, en principe nous croyons que oui d'après les tarifs actuellement en vigueur, les harangs salés étant seuls spécialement exemptés; mais en fait nous croyons que l'administration municipale de Roanne a donné des ordres pour qu'il soit usé de la plus grande tolérance et on n'a jamais rien réclamé pour le harang frais.

Plusieurs boulangers ont fait cette semaine une augmentation dans le prix du pain. Nous croyons qu'elle n'est pas justifiée par l'accroissement correspondant dans le prix des farines.

L'administration municipale justement préoccupée de cette situation a invité messieurs les boulangers à constituer un syndicat. Elle examinera s'il n'y a pas lieu de rétablir la taxe du pain comme la loi lui donne toujours le droit de le faire.

AVIS

Les cours d'adultes dans les écoles communales laïques sont commencés depuis le vendredi 3 novembre.

Ils ont lieu à huit heures du soir les lundis, mercredis et vendredis, dans les locaux des écoles laïques de l'hôtel-de-ville et des faubourgs Clermont et Mulsant.

Les personnes qui désirent fréquenter ces cours sont averties de se hâter de se faire inscrire vu la grande affluente de ceux qui se sont déjà présentés et l'exiguïté des locaux.

On nous écrit de Saint-Martin-d'Estreaux.

Lundi dernier un triste accident est arrivé sur le chemin de fer près de la station d'Arfeuilles. Un garçon boucher a eu l'imprudence de sauter à bas de son wagon pendant que le train était en marche. En ce moment même arrivait un autre train en sens inverse. Le malheureux voyageur tombé sur la voie a été littéralement broyé. La mort a été instantanée.

Il se signe en ce moment dans la commune de Saint-Maurice-sur Loire une pétition au Conseil général demandant la séparation de cette commune en deux communes nouvelles dont l'une prendrait le nom de Saint-Jean. Pour le moment il ne s'agit que de la mise à l'étude de cette question.

Il s'est fait cette semaine quelques ventes importantes de vin nouveau. Les prix varient entre 60 et 72 francs selon les qualités.

On nous apprend la réapparition prochaine du Petit Français journal politique et humoristique rédigé par madame Angèle Pullin, nous lui souhaitons bonne chance.

On nous écrit de Villerest.

Un propriétaire qui avait acheté deux vaches au dernier marché a été très-étonné le lendemain de ne plus les trouver dans son étable dont il avait cependant fermé la porte avec soin. Une enquête est ouverte pour savoir ce qu'elles sont devenues. Jusqu'à présent la justice n'a rien découvert.

Roanne, le 31 octobre 1871.

Monsieur le Gérant,

Le Courrier de Roanne du 29 octobre publie une lettre, datée de Roanne, contenant le récit d'une scène de violence qui se serait passée dans un café de la rue St-Elisabeth pendant la soirée du 22 octobre. Votre correspondant s'étoume de ce qu'il n'y avait pas eu de poursuite. Son étonnement cessera, et il reconnaîtra combien ses récriminations contre la police de Roanne étaient peu fondées, lorsqu'il saura que, dès le 23, et par une lettre qui est sous mes yeux, le plaignant a demandé formellement qu'aucune suite ne fut donnée à sa plainte, pour des raisons qui lui sont particulières.

Je vous serais obligé de vouloir bien faire connaître cette explication à vos lecteurs.

Recevez, Monsieur le Gérant, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Procureur de la République.

La lettre, dont parle M. le Procureur de la République, est d'un témoin indigné de l'agression, qui probablement ne savait pas que celui qui en avait été victime avait intercedé en faveur de l'agresseur.

Les journaux de la réaction et de sacrilège ne laissent jamais échapper un occasion de tromper le public et de calomnier les journaux de l'ordre, les républicains

Nous lisons dans le Memorial : Les journaux démagogiques ne laissent passer aucun jour sans décocher quelque calomnie, quelque insulte aux Frères de la doctrine chrétienne.

Mais insulter n'est pas pouvoir. Or, en cette matière, un peu de statistique ne ferait pas de mal. En voici :

Depuis 1867, il est d'usage de publier dans le compte-rendu de l'administration de la justice criminelle, un tableau comparatif des crimes et des délits pour les instituteurs congréganistes et laïques.

En 1867, on trouve deux condamnations à l'emprisonnement de plus d'un an, ou à la réclusion, au compte-rendu des instituteurs congréganistes : dix-sept condamnations à la même peine, et cinq aux travaux forcés pour les instituteurs laïques.

En 1868, trois instituteurs congréganistes et dix-sept laïques sont condamnés à l'emprisonnement ; quatre laïques et un congréganistes aux travaux forcés.

En 1869, les condamnations à l'emprisonnement sont au nombre de dix-neuf pour les instituteurs laïques et de trois pour les congréganistes ; plus, trois condamnations d'instituteurs congréganistes aux travaux forcés.

Le volume de l'année 1869 est le dernier paru.

Ainsi, en l'espace de trois ans il n'existe quatre condamnations infamantes, et huit autres, plus ou moins graves, à charge des instituteurs congréganistes.

Sur trente-cinq ou quarante mille instituteurs congréganistes, douze ont été coupables en trois ans.

Dans le même espace de temps, les condamnations atteignant les instituteurs laïques se chiffrent ainsi : 12 à des peines infamantes et 15 à l'emprisonnement. Total : 65.

Que prouve la statistique de la béate feuille ? rien, absolument rien.

Un singe montrait la lanterne magique, et débitait tout ce qu'on aurait pu y avoir s'il n'avait oublié d'en allumer la chandelle.

La Statistique du Memorial reproduite par ses pieux confrères ne dit rien du nombre déceles et du nombre déléves de part et d'autres. Ces nombres sont la chandelle, que plus rusé que le singe, le memorial n'a pas allumé dans sa lanterne.

Plus francs, nous les avons mis, ces nombres dans notre n° du 22 dernier, et notre statistique complète éclairera parce quelle est vraie.

Proportionnellement aux nombres déléves, nous l'affirmons, en renvoyant à notre précédent n° quand il y a eu une condamnation pour crime D'UN LAÏQUE, il y en a eu CINQUANTE SIX pour crimes de congréganistes. Comparez et et jugez !

Le Progrès du Midi nous apprend qu'une enquête est ouverte à Sainte-Cécile par les autorités, contre le curé de cette localité, qui se serait rendu coupable d'une tentative de viol sur une jeune personne à son service.

Rétablissez le mariage des prêtres, dit à ce propos l'Emancipation : ce qui est illicite et criminel a présent deviendra légitime ; la religion n'y perdra rien, le curé n'y perdra pas plus que la religion, et la morale y gagnera quelque chose.

On lit dans le Phare de la Loire :

Il n'est bruit, sur la ligne ferrée de Redon à Nantes, que d'une aventure scandaleuse qui a eu pour théâtre, fort peu mystérieux, le compartiment d'un wagon. Les acteurs étaient un prêtre et une jeune fille. Ce qu'on a vu se raconter à huit clos, dans l'enceinte du palais de justice de Nantes, car le prêtre a été écroué à la maison d'arrêt de notre ville, le 25 septembre, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur.

Comme toujours, en pareil cas, la presse catholique s'en prendra, de ce scandale, au Phare de la Loire, qui en parle, et non au saint homme qui en a donné le spectacle. Pour un peu plus, elle demanderait l'élargissement de l'abbé et notre mise en cause.

Qu'elle se rassurent ! nous ne serons pas impitoyable pour le pêcheur.

Il faut accuser surtout, dans ces circonstances affligeantes, la contrainte qu'une règle mauvaise et dangereuse impose aux ministres du culte catholique.

Nous lisons dans le Peuple de Moulins :

Notre vaillant confrère le Courrier de Roanne vient d'être condamné à mille francs d'amende et cinq cents francs de dommages intérêts, et son gérant M. V. Cartay, à deux mois de prison, pour diffamation envers M. Amy, rédacteur du Journal de Roanne.

La loi ne nous permet point d'apprécier comme nous voudrions la faire cette condamnation si sévère et si lourde pour un des plus vaillants organes de la démocratie, dont le concours n'a pas été étranger, — tant s'en faut, — au brillant succès qu'ont obtenu dans les dernières élections les candidats républicains au Conseil général de la Loire.

Nous résumerons notre impression en deux mots :

— Diffamé, vous !

Visite à M. Thiers.

Voici une petite anecdote qui a été racontée devant nous par un député de notre arrondissement.

Nous avions été délégués, auprès de M. Thiers, par la gauche républicaine. Nous nous présentâmes à l'hôtel de la préfecture où loge le président de la République.

Nous ne trouvâmes à la porte ni huissier de la Chambre ou de l'anti-chambre, ni Chambellan. Enfin aucun habit galonné, Un domes-

tique mis comme tout le monde nous conduisit au jardin sans nous faire attendre un seul instant. Là nous trouvâmes le président de la République, un instrument à la main et travaillant de toutes ses forces. Il portait sur la tête un petit chapeau de paille qui n'avait pas la tournure d'un panama.

En l'abordant l'un de nous lui dit : il nous semble entrer à la Maison Blanche et y saluer Lincoln, ou même Washington. M. Thiers se mit à sourire. Ce petit compliment n'avait pas l'air de lui avoir déplu, nous nous mîmes à causer dans les allées du jardin ; et notre mission remplie nous nous en allâmes comme nous étions venus. Il y a loin de cette réception à celles des Tuileries,

On lit dans le Journal officiel :

Le ministre de l'instruction publique s'occupe beaucoup en ce moment des améliorations réclamées par les bibliothèques de province.

Les vides qu'on laissés dans plusieurs des amateurs allemands, sont dès à présent, à peu près comblés.

On va maintenant inviter les conservateurs de chaque bibliothèque à réunir spécialement avec le plus grand soin tous les ouvrages manuscrits et documents locaux ainsi que la collection complète des journaux publiés dans la ville où ils résident.

Les personnes qui auraient entre les mains d'anciens papiers d'un intérêt historique, ou de vieux numéros des journaux de l'arrondissement de Roanne, sont priées de s'adresser, si elles veulent s'en défaire, à M. Alphonse Coste adjoint et bibliothécaire, ou à M. Didier Remontet sous-bibliothécaire demeurant rue Sainte-Elisabeth.

PARAPHRASE HUMORISTIQUE

D'un article du Journal de Roanne 16 octobre Par M. Amy.

Le jour était fini, l'obscurité profonde. Etoile ou lune, rien ne brille sur le monde. Gigantesques guerriers, des nuages nombreux S'apprêtent à lutter dans l'arène des cieux. Les tempêtes d'Ouest descendent des montagnes, Lionnes en fureur ; dévastent nos campagnes, Et viennent, bondissant, hurler dans la cité. Des éclairs incessants, d'une horrible clarté, En sillonnant la nue, illuminent l'espace. La foudre, qui les suit, de noire terreur glace L'âme des vieux pêcheurs. La nature est en deuil Et Roanne disparaît, couché dans un cercueil.

Des tréteaux se dressaient sur la place publique, En face du beffroi. Dessus point de musique, De mimes, d'histriens ; mais deux tripieds d'airain, Et deux vases grossiers, style Gallo-Romain, Semblables, parle galbe, à l'urne cinéraire. De leurs énormes flancs s'échappe une lumière Blafarde qui, dans l'air, jette un goût sulfureux. C'est le tableau vivant de l'enfer sous les cieux.

Un moine, en ce moment, s'avance du couvent Des capucins. Fluet, il dit être encore jeune ; A moins que vieil ascète, amigri par le jeûne Il n'ait perdu sa pensée et son triple menton. Son crâne est recouvert d'un sombre capuchon. Tout le long de sa taille, une robe de bure Tombe en replis flottants. Autour de sa ceinture Une corde enroulée, imitant des sillons, Semble couper le corps, en faire deux tronçons.

Il vient à l'escalier. D'un pied sûr et rapide Il monte les degrés ; promène dans le vide Un regard insoufflé ; lève un doigt solennel Et semble vouloir prendre, à témoin, l'E. ernel. Autour de l'échafaud une foule est rangée. Bruyante, à son aspect elle est sitôt changée ; Et muette, ressemble à la femme de Loth, Dans l'ancien testament.

Sabaoth ! Sabaoth ! Dit tout-à-coup le moine. O Dieu ! Dieu des armées ! J'invoque ta puissance... A mes forces ruinées Prête ton bras vainqueur. Je veux ici tenter Un suprême combat. Toi, peuple de métier, Qui grouilles dans la fange et ne vis que d'étiques Rogatons, entends donc les choses mirifiques, Qu'en son amour, le ciel a daigné m'inspirer. Oui je jure Elohim que je viens te sauver.

Peuple, une grande voix, une voix de prophète, Comme l'aigle royal, planant sur toute tête, Tu donnés des conseils ; tu les as méprisés. Dans ses nobles discours, par les sanglots brisés, Le révérend Amy voulait rompre ta chaîne, Rivée au candidat, plein de fiel et de haine, Qu'on appelle Audiffred. Cet homme, dont le nom Seul répand la terreur parmi la nation, Osait se présenter à l'urne électorale. L'audacieux voulait sans crainte du scandale, Obtenir un fauteuil à notre grand conseil.

Pour remporter, si jeune, un triomphe pareil, Mais qu'avait-il donc fait ! Il s'est couvert de honte ;

Et, si l'on rapportait ce qu'en public on conte, Tu verrais, dans sa vie, un puits d'iniquités, Un torrent de fureurs, de crimes avortés. Peuple, cet homme n'est qu'égoïsme, violence, Incurable ineptie, affreuse intolérance. A qui songe l'impie ? à renverser l'autel, A cracher sur le prêtre, insulter l'Eternel, Voilà bien tout son lot... Oui, pour peu qu'on le sonde, C'est, avec des écus, ce qu'il possède au monde.

Mais que valent ceux qui, frappés de cécité, Croyant à son talent plus qu'à l'éternité, Ont, follement, osé lui servir de compères ? Que valent ces cochers, dont les mains mercenaires, Au char démocratique, ont atelé son nom, Et trompent les crépus de ce pauvre canton ? Hélas ! L'esprit humain, pour sonder ces mystères pose deux questions, mais il les laisse entières : « Leur acte serait-il l'œuvre d'hallucinés, Obéissant aux voix de cerveaux ébranlés ? Ou serait-il, plutôt, un indice authentique d'affaïssement moral d'un parti politique ? »

Frères, c'est le discours qu'un homme de talent, Un homme de génie, a tenu fièrement A la foule étonnée. Il publie une feuille

Plaine de vérités, que le monde recueille En se signant. C'est là que notre Révérend Amy tonne, fulmine, aussi sage, éloquent Que Balaun-le-Grand. Ah ! si vous saviez lire ! Non, non, vous n'auriez pu, sans un affreux délire, Subir des choix qui font, pour les honnêtes gens, Croire que vous n'avez pas un grain de bon sens Sous le crâne. Il est vrai, crâne de Troglodyte, Plus étroit que celui de saint Simon Stylite Où l'occiput prend, seul, tout ce que perd le front.

Frères, ce que je dis ce n'est point un affront. Je ne veng point, ici, vous traîner sur la claie ; Mais pour sauver les gens il faut sonder la plaie, Et c'est ce que je fais. Mûs par vos passions, Sans honte ni vergogne, aux jours d'élections Vous avez, d'Audiffred, procensoul diabolique, Fait un grand, Conseiller, flanqué de l'Ours caustique.

Dieu puissant ! verrons-nous, toujours, la vérité Tristement sacrifiée, et la stupidité, Sous la voute des cieux, régner en souveraine ? Sommes-nous condamnés à voir, toujours, la haine L'emporter sur l'amour ; et les sombres fureurs D'un hideux fanatisme empoisonner les cœurs ? Nous viendra-t-il une heure, en ce siècle barbare, Dénué d'idéal, qui permette à Lazare De jeter son linceul et sortir du tombeau ?

Que je souffre, ô Seigneur ! ! comme un faible ro- [seau] Mon pauvre corps fléchit, tandis que, sur ma face, Des fraîcheurs du printemps a disparu la trace. Oui, je suis un vieillard avant l'heure et le temps ; Mais si je marche à peine et sur des pieds trem- [blants],

Mon cœur est encore chaud et mon âme sans crainte. Pour répandre l'éclat de la parole sainte Je me trouve assez fort !

O Peuple des faubourgs Et vous enfants des [bourgs] De Clermont, de Mulsant, et vous enfants des [bourgs]

Du canton, vous avez, d'une main détestable, Voté pour Audiffred et Coste l'exécration ! En suite, tous ensemble, on s'est félicité D'une acte de bêtise et d'imbécillité. Peut-être vous avez, plongés dans l'ignorance Du Barbare, cru faire œuvre d'indépendance, Et vers l'urne accourir comme les vieux Romains (Le moine s'anime)

Ah ! oui. Romains du cirque et non pas citoyens ! Vil troupeau muselé, votre tourbe burlesque Est menée au baton par la morgue grotesque De quelques parvenus. Enflés de vanité, Ces hommes osent bien conduire la cité ; Et vous, vous écoutez, modernes Lazarones, Ces vendeurs d'Orvietan, ces marchands de co- [tonnes]

Au peuple qui flétrit tout ce qu'il voit de grand ; Pend le juste au gibet, honore le méchant, Race. Vous méritez de trinquer, boire ensemble, Eux Maîtres. vous Valets ! ah ! si la terre tremble, Si le ciel en courroux menace d'engloutir, Sous un torrent de maux, le présent l'avenir,

Vous l'avez bien cherché. Votre âme est criminelle Beaucoup plus que Gomorre et Sodome rebelle. Je voudrais qu'une pluie, et de soufre et de feu, Pût descendre du ciel pour embraser ce lieu.

Je voudrais... Tout-à-coup un fol éclat de rire Retenit ; et bientôt ce fut un vrai délire. Autour de l'échafaud. Cris, hurrahs, quolibets, Atroces sifflements, trépiglements des pieds, Faisaient, en se mêlant, vacarme épouvantable. Les cercles de l'enfer n'offrent rien de semblable. Les maisons résonnaient, et, jusqu'au fondement Paraissaient s'ébranler. De moment en moment Un hibou plein d'effroi, d'une penne rapide, Fuyait, luyait au loin, et, fauvette timide, Poussait des cris plaintifs.

Un instant affaïssé, D'un regard offensé Le moine se dressa... d'une voix vibrante, Dit ; race de Truands, race lâche et mendicante Vous riez. Mais voyez : je suis l'Oint du Seigneur. Plein d'amour, je venais apporter au pêcheur Le pardon, vous riez ; votre rire est blasphème, Vos quolibets, insulte ; et si le Dieu que j'aime M'écoutait, vous seriez bientôt pulvérisés ! Tenez, si je pouvais, hideux pestiférés, Saisir le feu divin, qui gronde sur ma tête, — Vous foudroyer... pour moi... ce serait une fête

A ces mots un éclair part, suivi de la foudre. Il semblerait que tout va se réduire en poudre. Des faces ont pâli, des membres ont tremblé. Le capuchon du moine se trouve soulevé, Par un tressaillement ; il découvre à la vue Sa tête jusqu'alors demeurée inconnue. Alors un cri d'horreur soudain a retenti. C'était lui ! qui donc lui ? Le Révérend Amy, En moine déguisé.

Quand, un jour, l'ouragan Se déchaine du Nord, souffle sur l'océan, On voit le flot monter. Bientôt la mer paisible. Sert de champ de bataille, où la vague terrible Etreint, pousse la vague horrible de fureur. De même l'on voyait, oubliant sa terreur, La foule s'agiter comme une vague humaine Autour de l'échafaud. La rage de la haine, Avait conduit sa bouche, après de courts instants, Du rire convulsif au grincement de dents.

Le branle était donné. Des cercles concentriques De bras, forts, m-naçants, de fronts épileptiques, Se resserrent toujours. Les rangs heurtent les [frangs]

Au sein de la mêlée ; et sous leurs chocs puissants Les planches vont crouler. L'effroyable tumulte Est au comble ; il annonce une hideuse lutte Celle d'un homme seul contre un peuple en fureur. Alors du premier rang, un colosse, un lutteur, Au visage enflammé, sur les tréteaux s'éance D'un bond de léopard : A nous, moine en dé- [mence],

A nous deux maintenant ! Puis d'un bras de géant, Il le saisit au corps ; comme un fil le suspend Entre ciel et terre ; et... prêt à broyer sa tête. Il hésite un instant... tout aussitôt s'arrête. Non ! pas entre mes mains ! c'est un meurtre [odieux]. Dit-il. Allons, va-t'en moine insulteur ; heureux Si, pour t'enfuir d'ici, tu ne reçois qu'outrage. A ces mots de clémence, encore folle de rage La foule crie et gronde. Elle va ressaisir, De ses milliers de bras, le moine qui, pour fuir, Devra la traverser.

Mais un homme s'avance. En le voyant venir sitôt on fait silence. C'est l'atroce Audiffred.

« On t'a bien insulté, peuple dit-il ! mais, moi, comment m'a-t-on traité ? Ou m'a fait, jeune encore, boire la coupe amère. Si l'on osait, d'avoir tué mes père et mère On voudrait m'accuser. Eh bien ! par le mépris J'ai répondu, Clément, réponds de meme et ris. Le châtimeur crois-moi, qui dépasse l'offense Est un crime... Il ne perd jamais sa récompense. »

Tout le peuple applaudit à ces beaux sentiments, Et le moine, sans mal, put traverser les rangs.

B. BRISON.

Le conseil municipal de Béziers ayant voté la substitution de l'enseignement laïque à l'enseignement congréganiste dans la commune, et le préfet de l'Hérault n'ayant pas encore sanctionné ce vœu, le maire de Béziers vient de faire afficher un avis annonçant, entre autres choses, que :

Les écoles primaires communales de la ville de Béziers seront ouvertes le lundi 9 octobre prochain pour l'année scolaire 1871-1872 ;

L'enseignement y sera donné à titre entièrement gratuit, et il ne pourra être exigé des élèves aucune rétribution, sous quelques prétextes que ce soit ;

Les écoles primaires communales sont entretenues chauffées et éclairées aux frais de la commune ;

Les livres de lectures et les cahiers d'écriture seront fournis gratuitement aux enfants des familles indigentes ;

Les billets d'admission sont délivrés à la mairie sur la demande des parents.

L'initiative du conseil municipal de Béziers doit être louée par tous les amis des lumières et de la liberté

Alfred Ixel.

Par ordre de la préfecture de l'Hérault, un café-coucert de Montpellier vient d'être fermé par ce motif qu'une femme, travestie et portant le bonnet phrygien, a paru sur la scène de ce café, en contrevention aux dispositions qui régissent formellement l'emploi costume. Ou travestissement.

On est moins rigoureux à cet égard à Paris.

Voici le texte de la lettre confidentielle adressée par M. Gambetta aux organisateurs du Congrès de la paix :

Je n'ai jamais été partisan bien vif des idées et des principes du cosmopolitisme. Ils ont quelque chose de trop vague, de trop idéal, malgré certains côtés brillants et spécieux. Je crois que leur effet le plus certain est d'effacer ou de trop amoindrir l'amour de la patrie et le devoir de la responsabilité civique.

Dans la situation actuelle de notre pays, il importe au contraire que les âmes se rattachent plus que jamais à des principes de dévouement national et qu'elles retrouvent leurs ressources dans l'idée française.

J'aime trop mon pays pour sacrifier une partie quelconque de sa prospérité ou de sa force à un système, si généreux qu'il soit ou qu'il paraisse.

GAMBETTA

MERCURIALE

Table with 3 columns: L'apalisse, Jendi 2, Vend. 3. Rows include Froment, Seigle, Orge, Avoine, Haricots, Farine, Pain blanc, Pain bis, Pain de ménage, Foin, Paille, Oeufs, Beurre.

Pour tout ce qui doit être signé, Le gérant, V. CARTAY.

EN VENTE, 4, place du Théâtre-Français, librairie Lachaud, Paris, les nouveautés littéraires suivantes: ROUTE DES BONAPARTISTES, LÉGITIMISTES ET ORLEANISTES, ou Décision qu'ont à prendre ces partis ; in 8°. Prix : 50 cent. PECHERESSES DEVANT LE TRIBUNAL DE LA NATION, ou Chemin qu'ont à suivre les héroïnes de l'immortalité et les hommes qui les fréquentent ; in 8°. 50 cent.

PROCÈS DES CORPS ENSEIGNANTS, ou Question de l'enseignement tranchée en faveur de qui de droit ; in 8°. 50 cent.

ALMANACH DES RENSEIGNEMENTS UTILES pour l'année 1872, avec paroles et musique de la Revanche ; in 16°. 50 cent.

N. B. Il est fait 25 p. 100 de remise à MM. les Instituteurs : En adressant franco 1 fr. 50 en timbres-poste à M. G. BARTHELEMY, à Paris, 3, rue Guénégaud, ils reçoivent franco les 4 brochures.

JOUET ILLUSTRÉ ou Journal des enfants studieux, amusant et instructif, grand in 8°, paraît le jeudi, publie à chaque numéro une gravure et une liste des lecteurs qui devinent le rébus ; donne une médaille en argent à celui qui en devine 3 pendant l'année de son abonnement ; prix : 6 fr. pour Paris ; 8 fr. dans les départements. Etranger, le port en sus. C'est le cadeau le plus utile.

GUIDE MUSICAL ou Recueil indispensable de solfèges, exercices, chœurs, morceaux d'orgue... ; grand in 8°.

Même remise à MM. les Instituteurs et remise d'usage à MM. les Libraires. 6 fr. L'Administration du journal le Jouet illustré, 3, rue Guénégaud, à Paris, se charge de l'expédition immédiate de tous les ouvrages demandés, de la traduction des œuvres de toute nature et de l'insertion des annonces et de l'abonnement des journaux de tous les pays.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE.

DU 29 AU 5 NOVEMBRE.

Mariages (8).

Burnot Jean, 24 ans, teinturier, et Déchizeaux Benoite, 26 ans, lingère.  
 Rolland Mathieu, 24 ans, corroyeur, et Dozance Pierrette, 21 ans, repasseuse.  
 Moreau Pierre, 40 ans, tisseur, et Devernois Marguerite, 32 ans, bobineuse.  
 Martin Antoine, 23 ans, tisseur, et Pelandre Agathe, 19 ans, tisseuse.  
 Audard Jean, 33 ans, tisseur, et Protet Catherine, 24 ans, tisseuse.  
 Genoit Benoit, 24 ans, tisseur, et Bourg Marie, 19 ans, tisseuse.  
 Benatan Antoine, 23 ans, chaisier, et Poyet Madeleine, 18 ans, domestique.  
 Gardette Claude, 26 ans, apprêteur, et Lachat Benoite, 28 ans.

Naissances (6).

Muridin Joseph, fils de Justin Muridin, et de Petibout Jeanne, — Dumas Antoine, fils de Alphonse Dumas, et de Page Claudine. — Roussel Marie, fille de Claude Roussel, et de Laboure Française. — Dadoille Jean, fils de Benoit Dadoille, et de Prunier Jeannette. — Genette Claudine, fille de Jean Genette, et de Joathon Philie. Un enfant naturel.

Décès (11).

Raquin Marguerite, 38 ans, tailleuse, épouse de Sal Charles. — Tachon Jeanne, 9 mois. — Prat Charles, 19 ans, journalier. — Depalle Jean, 28 ans, journalier. — Labranche Anne, 77 ans, institutrice, célibataire. — Gausin Marie, 18 ans, couturière, Burthon Enelle, 22 jours. — Lacroix Marie, 61 ans, bobineuse, épouse de Benoit Jean. — Tibierge Jean, 9 ans. — Blond Jean, 48 ans, tambour de ville. — Perard Jean 74 ans, tisseur, célibataire.

AVIS IMPORTANT

A MM LES ECCLÉSIASTIQUES, RELIGIEUX DE TOUS ORDRES, LIBRAIRES, ET A TOUTES LES PERSONNES PIEUSES.

L'Almanach du ciel, recommandé par plusieurs prélats, contient tout ce qu'il faut pour le salut.

C'est un joli in-16 carré de 32 pages, papier glacé, belle couverture, illustré des portraits de Pie IX et de Mgr Darboy.

Notre saint-père le pape a composé lui-même une prière qui couronne cette petite œuvre à laquelle ont collaboré même deux très célèbres prédicateurs.

Bon marché excessif, afin de le propager partout :

- Un exemplaire . . . 0 fr. 15
- La douzaine . . . 1 25
- Le cent . . . 9 »
- Le mille . . . 80 »

Adresser franco mandat ou timbres-poste à M<sup>me</sup> Marguerite F. Barthélemy, directrice du Journal des élèves, rue Guénégaud, 3, ou à la librairie Haton, rue Bonaparte, 33, à Paris pour recevoir immédiatement et franco le nombre d'exemplaires demandés.

En vente aussi dans les principales librairies religieuses françaises et étrangères.

UN CADEAU UTILE

Offrez à vos fils et à toutes les jeunes personnes de votre connaissance le journal le Jout illustré, grand in-8°, qui paraît tous les jeudis.

Il publie à chaque numéro des gravures nouvelles et une liste des lecteurs qui deviennent le rébus de la semaine précédente, et donne une médaille en argent avec noms gravés à ceux qui en deviennent trois dans le courant de l'année de leur abonnement.

Récits très-variés, nouveaux et des plus édifiants, par d'excellents collaborateurs.

- Paris . . . un an. 6 francs.
- Départements . . . 8 —
- Etranger . . . le port en sus.

Envoyer franco mandat ou timbres poste à la direction, rue Guénégaud, 3, à Paris.

N. B. On peut s'abonner aussi chez les principaux libraires. 144

AVIS.

L'Almanach illustré des Renseignements utiles pour 1872, est indispensable.

Outre les récits les plus variés et les plus curieux, il est le seul qui contienne Notre Revanche, paroles de M. BARTHÉLEMY, musique de M. CHANAT, que tout Français voudra apprendre, chantée à Paris par M. H. BORRÉS, et que la province voudra connaître aussi.

C'est un joli in-16 carré de 64 pages compactes.

Prix : 50 centimes, en timbres poste.

Il est adressé franco six exemplaires, comme spécimen, à M<sup>ms</sup> les libraires, contre 1 fr. en timbres poste.

Les conditions leurs sont adressées en même temps que les exemplaires de mandes.

S'adresser à M. G. BARTELEMY, 2 rue Guénégaud, direction du Jout illustré, à Paris, ou chez les principaux libraires.

GUERISON DU CANCER

Découverte d'un traitement spécifique, par le docteur De Bruc. Pas d'opération, pas de sang répandu, pas de récidives. Toute personne atteinte de la fatale maladie trouvera dans cet ouvrage le moyen de se faire guérir d'une manière certaine. — Broché, in-8°, à Paris chez A. Delahaye ; à Lyon, chez Fourmier, 14, rue Confort. Prix, 2 fr. ; franco, 2 fr. 15. 121

**PLUS DE HERNIES**  
 Guérison radicale des Hernies et Descendentes  
 Méthode de feu P<sup>r</sup> Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignol-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ<sup>r</sup>, seul et unique élève de P<sup>r</sup> Simon, ou à la P<sup>te</sup> Briant, aux Herbiers (Vendée).

VENTE

à plus de 50 % de rabais, soit à volonté, en maillechort ou aluminium, faisant le même effet que l'or, ou nickel et en argent con-

**Montres**  
 trôlé, vendues :  
 Montres à verge . . . . . 7 fr. 50  
 Montres à cylindre . . . . . 13 50  
 à cylindres, rubis et secondes . . . 23 50  
 Mêmes avec boussole en p. s. . . . 23 »  
 Mêmes à ancre et 4 bottiers . . . . . 25 »

**Chronomètres**  
 à cylindre et remontoir au poignet, en mêmes matériaux, vendus :  
 En 3<sup>e</sup> qualité . . . . . 20 fr. »  
 En 2<sup>e</sup> qualité . . . . . 25 »  
 En 1<sup>re</sup> qualité . . . . . 30 »

**Réveil-matin**  
 tout en cuivre 8 fr. 50

**Pendules**  
 de cheminée, entièrement dorées, à socle et globe, très-beaux sujets :  
 De module ordinaire . . . . . 20 fr. »  
 De module plus grand . . . . . 30 »  
 Du dernier module . . . . . 40 »  
 Pendules tout en marbre . . . . . 45 »  
 Mêmes avec riche sujet . . . . . 60 »

**Tableaux-Horloge**  
 toile peinte à l'huile, riche cadre doré :  
 Sans musique . . . . . 24 fr. »  
 Avec musique . . . . . 45 »

**Montres d'or**  
 rubis 45 fr.

Envoi franco partout, contre mandats-poste et timbres-poste, ou contre remboursement pour les demandes au-dessus de 50 fr. — En France, s'adresser au représentant, M. Louis GUÉNOT, 23, rue Bourbon, à Lyon. 111

M. GUÉNOT a l'honneur d'informer le public qu'il se chargera des réparations, à prix réduit, de montres, pendules, horloges, réveils, ainsi que des rhahillages, que l'on voudra bien lui confier ; ayant fait son apprentissage en Suisse il est à même de satisfaire à toutes les demandes qu'on pourra lui faire.

Son domicile — Faubourg Malsant, Rue de l'Asile, à Roanne.

Il se charge en outre, des rhahillages de bijouterie.

Vente sur commande de montres de précision, établies en Suisse.

Abonnements pour le remontage des pendules à domiciles.

AU BOURG DE VILLERS A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT se composant de :  
 Maison d'habitation

44 hectares de pré de 1<sup>re</sup> qualité

Grange, Ecurie, Cuvage, etc., 1 hectare 60 ares de vigne, 4 hectares 50 ares de bois taillis, essence chêne.

Contenance totale 20 hectares 10 ares, presque d'un seul tenant.

Jouissance de suite.

S'adresser, pour connaître les conditions et traiter, à M. Auguste ALEX qui habite la maison, ou à M<sup>e</sup> HELLE, notaire à Roanne.

A VENDRE Avoines, Foins et Pailles

S'adresser à M. GRIVOLAT Magasin Limousin, à Roanne. 861

A VENDRE

UN FONDS DE MAGASIN DE MODES

Parfaitement agencé, et situé dans un des beaux quartiers de la ville. Il sera donné des facilités pour le paiement. S'adresser au BUREAU DU JOURNAL. 102.

A LOUER UNE LOCOMOBILE A VAPEUR

De la force de 6 chevaux S'adresser à M. CANIS, mécanicien, rue du Jardin Botanique. 135

PAPIERS PEINTS LABRO

Entrepreneur de plâtres et peintures. A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à partir du 5 novembre ses magasins seront transférés

Rue Nationale, 62. En face de l'Hôtel de Ville.

On trouvera chez lui un très-bel assortiment de papiers-peints, à tous prix, ainsi qu'un grand nombre de baguettes dorées et noires vernies.

Il tient également les cheminées réfractaires, nouveu modèle, augmentant la chaleur et garantissant de la fumée. 136

Grand succès du jour LA VELOUTINE

Est une Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth. Par conséquent, son action est salutaire sur la peau. Elle est invisible et adhérente, aussi donne-t-elle au visage une fraîcheur et un velouté naturels.

Inventeur Ch. Fay, Parfumeur, 9, rue de la Paix, Paris.

Se trouve chez les principaux Pharmaciens, Parfumeurs et Coiffeurs en France et à l'étranger. 5 francs la boîte complète, avec houppie.

Une notice ardoquée et illustrée accompagne chaque boîte.

41 ANS DE SUCCES. GUÉRISON PROMPTE ET FACILE DES MALADIES SECRÈTES  
 Acrotés et vices du sang, dartres, scrofules et autres affections contagieuses, par l'usage du sirop, Dépuratif végétal de Salspareille. Injections et capsules préparées pour assurer d'une manière certaine la guérison des écoulements nouveaux ou anciens, quelle que soit leur nature.  
 LYON, PHARMACIE RUE MOULIN, 10, AU 1<sup>er</sup> ETAGE 87

CHANGEMENT DE DOMICILE

L'Etude de M<sup>e</sup> HELLE, notaire, successeur de M<sup>e</sup> DUMONT ci-devant rue de Cadore; maison Vadon, est transférée, rue du Collège, n<sup>o</sup> 17 (ancienne maison GEOFFROY, notaire). 142

A louer de suite

AU 1<sup>er</sup> ETAGE PETIT APPARTEMENT RÉPARÉ A NEUF 8, RUE DU COLLÈGE, 8 Même Maison TROIS PIÈCES AU 3<sup>e</sup> Même Maison ÉCURIE ET FENIL

A LOUER DE SUITE CAFÉ, MAGASINS et divers appartements

S'adresser à M<sup>me</sup> Lavigne, quai du Bassin.

QUATRIÈME ANNÉE D'EXISTENCE L'ÉCHO UNIVERSEL

Journal politique, littéraire, agricole et financier Paraissant tous les Mardis

RÉSUMANT CE QU'IL Y A D'INTÉRESSANT DANS TOUS LES JOURNAUX

Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie

PRIX D'ABONNEMENTS : Par an : PARIS, 10 fr. — DÉPARTEMENTS : 12 fr. ÉTRANGER LA SURTAXE EN PLUS

RÉDACTEUR EN CHEF : GUSTAVE LAZARD Administration : 54, rue Richer. — Paris — Annonces : M. POTEL, 5, cité Bergère.

PRIME OFFERTE AUX ABONNÉS D'UN AN

**MONTRE BRONZE ALUMINIUM**  
 Doré, remontoir, dit chronomètre de chasse, mouvement cylindre, 4 rubis, excellente et fort jolie, se vendant par 35 et 40 fr.  
 Prise au bureau, 18 fr., par la poste 20 fr. Prime tout à fait extraordinaire.

**MONTRE EN ARGENT POUR HOMME**  
 8 trous en rubis, échappement à cylindre, boîte forte et finement gravée; garantie un an. Cette montre est exactement la même que l'on vend 50 fr. dans les magasins. Prise au bureau, 24 fr.; rendue franco par la poste, 25 fr.

**ATLAS-GALERIE UNIVERSEL**  
 HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE. — L'ouvrage complet, magnifiquement relié en un très fort vol in-folio, prix : 80 fr. Pris dans nos bureaux 25 fr.  
 Par les Messageries, 28 fr. (dans une caisse bien conditionnée).

**MONTRE EN OR POUR DAME**  
 8 trous en rubis, échappement à cylindre, boîte en or finement gravée, contrôlée; très-joli cadran; garantie un an. Cette superbe montre en or constitue un magnifique bijou que l'on ne trouverait dans aucun magasin à moins de 100 fr. Prise au bureau, 46 fr.; rendue franco par la poste, 48 fr.

**BAROMÈTRE ANÉROÏDE**  
 Fourni par la maison REDIER qu'on paierait au moins 20 fr. dans le commerce, et qu'un traité spécial avec l'inventeur nous permet d'offrir pour 8 fr., pris au bureau, et 8 fr. 50, franco par la poste.

Cet instrument peut s'accrocher ou se poser sur une cheminée ou sur un bureau il peut être demandé avec ou sans support.  
 LE SUPPORT (GÉNIE EN BRONZE IMITATION) l'augmente de 4 fr. 50.  
 LE SUPPORT demandé seul, 6 fr. 75 (à cause de la caisse et du port).

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1<sup>er</sup> OU DU 15 DE CHAQUE MOIS!

LA SEMAINE

Paraît le samedi et contient trois journaux : La Politique, consacrée aux affaires générales du pays; Le Sol; plus particulièrement agricole, scientifique et commercial; Le Feu, organe spécial des Assurances de toutes natures et des Sapeurs-Pompiers.

Numéro spécimen adressé contre 25 centimes en timbres-poste.

BUREAUX A POISSY, (SEINE-ET-OISE.)

Abonnements : 14 francs par an. — Trois mois 3 fr. 50 — 25 centimes le numéro.

Le mode d'abonnement le plus sûr et le plus simple est l'envoi d'un bon de poste ou d'un mandat sur Paris à l'adresse de M. E. MIGNOT, à Poissy. (S. et O.)

AVIS DROGUERIE DE COULEURS

RAVELLI FRÈRES

ROANNE (LOIRE)

Fabrique de couleurs broyées et préparées, siccatives, prêtes à employer. MAGASINS ET DÉPÔTS RUE DES MINIMES, 29.

MAGASIN DE PAPIERS PEINTS. — GRAND ASSORTIMENT. RUE NATIONALE, 36.

Dépôt spécial des ciments Portland, Milent-de-la-Béchatte, et ciment prompt de Grenoble.

Colles de farine, — d'amidon, — et de peau de gants, cuites et préparées. Vernis gras copal, et dépôt spécial de vernis anglais, pour carrosserie. Pinceaux en tout genre, à filets et à miniature. Spécialité et accessoires pour fournitures de peinture artistique (tabes à l'huile), l'aquarelle et le pastel. Vernis rouge Chinois siccatif, pour carreaux et parquets, recommandé par sa dureté, son brillant, et séchant en trois heures, supprimant tout frottage. Rosaces en carton-pierre. Spécialité et outils de plâtrerie. 161

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25. — On demande des distributeurs pour toutes les autres villes du département. — 102

A Roanne, chez M<sup>me</sup> Vve MONTRUSSIER, droguiste